

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 septembre 2026	N° 2026-348

Convocation du 18 septembre 2026

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Claudine BICHET, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, Mme Christelle COTTON, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, Mme Yana LANGLOIS, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUIILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE
M. Gerald CARMONA à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jean Francois CLEDEL à M. Marc LAFOSSE
Mme Laure CURVALE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Florence DAMET à M. Christian BAGATE
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Juliette PEREZ
M. Christophe DUPRAT à M. Eric CABRILLAT
Mme Véronique FERREIRA à M. Jean-Claude MARSAULT
M. Jeremy NICOL à M. Yohann GIACOMETTI
M. Taner OZKOSAR à Mme Cécile DESJAMBES
M. Eric OZOUX à M. Mayeul L HUIILLIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Philippe QUERTINMONT
M. Fabien ROBERT à Mme Ariane ARY
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Ariane VAN GHELUE à M. Georges SIMON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1118879-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié : 02/10/2026

	Conseil du 25 septembre 2026	Délibération
	Direction de la vie administrative et de la qualité de vie au travail Service prévention, social et qualité de vie au travail	N° 2026-348

Avenant numéro 1 à la convention 2026 entre Bordeaux Métropole et le COS portant sur le montant complémentaire de la subvention 2026 pour financer un diagnostic sur les risques psychosociaux au sein de l'association - Décision - Autorisation

Monsieur Emmanuel SALLABERRY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'association du Comité des Œuvres Sociales (C.O.S) du personnel de Bordeaux Métropole, créée le 15 février 2000, a pour objet d'instituer en faveur des agents de Bordeaux Métropole, adhérents de l'association, toutes formes d'aides sociales et de prestations permettant d'assurer la satisfaction des besoins de ses membres. La gouvernance de l'association est assurée collégalement par les organisations syndicales de BM, par le biais d'un conseil d'administration et d'un bureau. Le COS est présidé par l'organisation syndicale ayant obtenu le plus de voix aux élections professionnelles, en l'occurrence la CFDT. Elle financée par Bordeaux Métropole par le biais d'une subvention annuelle, d'un montant de 2 009 400 € pour l'année 2026.

Un effectif de 8 agents métropolitains est mis à disposition du COS pour accueillir le public et assurer l'instruction des demandes d'aide et de prestation. Bordeaux Métropole a été alertée en décembre 2024 de dissensions internes d'une part parmi les équipes administratives et de gestion du COS, et d'autre part entre ces équipes et le bureau du COS. Ces tensions ont abouti à ce que plusieurs agents impactés demandent de mettre fin de façon anticipée à leur mise à disposition auprès de l'association.

Les organisations syndicales ont sollicité l'appui de l'administration pour faire face à cette situation dégradée. Bien que le COS soit une association loi 1901, et indépendante juridiquement à ce titre, la Métropole, en tant que financeur mais surtout employeur des agents mis à disposition, a souhaité s'engager par un courrier en date du 27 mars 2025 à fournir l'ingénierie de ses équipes en matière de marché public et de risques psycho-sociaux (RPS) pour aider le COS à mettre en place une démarche globale de prévention appuyée sur un diagnostic RPS confié à un cabinet spécialisé extérieur.

Dans ce contexte, Bordeaux Métropole s'est donc engagée à soutenir la prise en charge du coût de la prestation. C'est l'objet de l'avenant aujourd'hui proposé.

Les attendus de ce diagnostic étaient d'identifier les causes de tensions et d'y remédier, avec comme livrable un plan d'actions à mettre en place et à suivre. C'est le cabinet Technologia qui a été retenu, pour un coût de prestation de **28 587,60 € TTC euros**. Le COS a partagé les conclusions de ce diagnostic avec l'administration, s'est engagé à mettre en œuvre le plan d'actions prescrit, et à en assurer un suivi régulier et précis. Les agents mis à disposition du COS sont associés à cette démarche de progrès et d'amélioration.

Ceci étant exposé, il vous est demandé Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil Métropolitain,

VU la délibération 2006/0280 du 28 avril 2006, validant les objectifs et les principes directeurs de la politique d'action sociale de la Communauté Urbaine en faveur de ses agents ;

VU la délibération relative à la politique des ressources humaines du 16 décembre 2011 ;

VU la présentation par le C.O.S de la demande de subvention au titre de l'année 2026 ;

VU l'intérêt pour Bordeaux Métropole de faire réaliser un diagnostic sur les risques psychosociaux identifiés au sein des équipes administratives du COS, afin de préserver la santé et le bien-être des agents qui y travaillent,

CONSIDERANT que le coût supplémentaire de ce diagnostic dans le budget du COS, non prévu à la convention initiale nécessite une subvention complémentaire de **28 587,60 € TTC** euros.

CONSIDERANT que le COS s'est engagé à partager avec l'administration les conclusions de ce diagnostic, et à suivre le plan d'action qui en est issu.

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE

Article 1 : D'attribuer une subvention de fonctionnement complémentaire au titre de l'année 2026 d'un montant de **28 587,60 € TTC** au bénéfice du Comité des Œuvres Sociales du personnel de Bordeaux Métropole, pour permettre le financement d'un diagnostic sur les risques psychosociaux,

Article 2: D'autoriser Monsieur le Vice-Président à signer avec l'Association du Comité des Œuvres Sociales ledit avenant,

Article 3 : D'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2026, chapitre 65, article 65748 fonction 020.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité.

Pour :	104
Contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2026

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 01/10/2026 Par Emmanuel SALLABERRY Vice-président 	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 02/10/2026 Par Thomas CAZENAVE Président 
--	--